

# Les annexes

du Programme  
breton d'insertion  
**LIVRET 4**



## Sommaire

- **Accompagnement à la création d'activité** ..... 4
- **Accompagnement des allocataires du RSA porteurs d'un projet artistique**..... 7
- **Accompagnement des entreprises et travailleurs indépendants allocataires du RSA**..... 9
- **Accompagnement vers et dans l'emploi durable des allocataires du RSA en difficulté d'insertion professionnelle**..... 11
- **Accompagnement vers l'emploi des diplômés du supérieur allocataires du RSA**..... 13
- **Cap confiance**..... 15
- **Chantier d'insertion départemental ENS35**..... 19
- **Contrat d'accompagnement renforcé et sécurisé – CARS 35**..... 21
- **ID'EES pour l'emploi durable**..... 24
- **Insertion de clauses sociales dans les marchés départementaux**..... 26
- **Opération d'auto-réhabilitation accompagnée d'un logement**..... 28
- **Parcours en mouvement**..... 30
- **Plateforme vers l'emploi**..... 33

## ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ACTIVITE

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bretagne Active</li> <li>- Entreprendre au Féminin</li> <li>- Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)</li> <li>- Association prêt solidaire en Ille-et-Vilaine (PRESOL)</li> <li>- Association entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE)</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen Le Tallec, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Allocataires du RSA porteurs d'un projet de création ou de reprise d'activité</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de places est défini au regard de l'état d'avancement et de la viabilité des projets</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation par les référents RSA au regard de l'état d'avancée du projet et du besoin identifié : accueil, information, accompagnement et financement</li> </ul>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Les moyens de communication sont mis en œuvre par chacune des structures (site internet...)</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Fiche de liaison pouvant être utilisée pour certains opérateurs (Ex : EGEE).</p>

**Objectifs :**

- Accueillir, informer, orienter, accompagner les porteurs de projets qui souhaitent créer ou reprendre une activité
- Soutenir le financement d'activité

**Descriptif :****1. L'action des opérateurs à la création d'entreprise****Bretagne Active :**

Bretagne Active favorise le financement d'entreprises créatrices d'emplois par ou pour des personnes éloignées de l'emploi, soutient le financement d'entreprises créées par des femmes et accompagne le développement et le financement des structures de l'économie sociale et solidaire.

**Entreprendre au Féminin :**

L'association Entreprendre Au Féminin accompagne les parcours professionnels des femmes en développant leurs compétences entrepreneuriales. Son action se développe autour de trois axes :

- l'aide à l'émergence de projet à travers des actions de formation-
- la mise en réseau de femmes cheffes d'entreprise et de femmes ayant un projet de création,
- la sensibilisation à l'entrepreneuriat des femmes.

**Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) :**

L'association ADIE, finance les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, les accompagne durant la phase de création, soutient le développement de leur entreprise et contribue à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

**PRESOL :**

L'association PRESOL finance les créateurs ou repreneurs d'entreprise éloignés de l'emploi et du crédit bancaire, accompagne les porteurs de projets et favorise les synergies entre les créateurs et les partenaires de l'accompagnement et du financement solidaire.

**2. Le versement de la prime départementale en faveur de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise**

Dans le cadre de leurs missions respectives, les associations ADIE et PRESOL interviennent, de manière spécifique afin d'aider les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), créateurs ou repreneurs d'entreprise à :

- Constituer les fonds propres nécessaires au démarrage de leur entreprise par l'octroi d'une aide financière permettant de réduire leur endettement initial ou de consolider leurs fonds propres
- Inciter les créateurs bénéficiaires de cette aide, à s'impliquer dans le dispositif de suivi mis en place par les associations ADIE et PRESOL en vue de maximiser les chances de réussite du projet dans sa durée.

Les créateurs, accompagnés par les associations ADIE et PRESOL, ayant bénéficié d'un prêt ou d'un micro-crédit et ayant besoin de financement figurant dans un plan d'affectation de fonds, peuvent ainsi bénéficier d'une prime de 3 050 € financée par le Département et versée par l'ADIE.

L'obtention de la prime est conditionnée à une demande d'avance remboursable adressée à l'ADIE ou PRESOL et à un prêt bancaire.

Les associations ADIE et PRESOL accordent respectivement 34 primes et 14 primes départementales par an.

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Chaque structure réalise un bilan annuel de l'action adressé au Service Offre d'Insertion.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Les porteurs de projet accompagnés par l'une des structures peuvent être orientés vers un autre opérateur à la création d'entreprise susceptible de les aider pour la création de leur projet d'activité.

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

**Bretagne Active :**

Implanté à Rennes, Bretagne Active dispose de permanences à Combourg, Fougères, Vitry, Redon, Montfort-sur-Meu.

**Entreprendre au Féminin :**

Implanté à Rennes, Entreprendre au Féminin propose des permanences à Saint-Malo et Redon

**Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) :**

L'ADIE 35 dispose d'une agence à Rennes et à Saint-Malo. Une permanence est également assurée à Redon.

**PRESOL :**

PRESOL est implanté à Rennes et accompagne des porteurs de projet répartis sur l'ensemble du département

**EGEE :**

Les conseillers EGEE se répartissent le territoire du département.

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** Aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :** Crédits d'insertion mobilisables dans le cadre du règlement des aides financières du Département.

## ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA PORTEURS D'UN PROJET ARTISTIQUE

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armada Production</li> <li>- Elan Créateur</li> <li>- Jardin Moderne</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen Le Tallec, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Allocataires du RSA porteurs d'un projet artistique</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référents RSA</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elan créateur : 22 places</li> <li>- Jardin moderne : 15 places</li> <li>- Armada production : 15 places</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Allocataire du RSA porteurs d'un projet artistique</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Accompagnement par un référent RSA</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Fiche de présentation des accompagnements par structures</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui</p> <p>La fiche de prescription est accompagnée d'un document comportant cinq questions que le porteur de projet doit renseigner pour le premier entretien.</p>

**Objectifs :**

- Valider ou non le projet de l'allocataire
- Conforter le projet par la professionnalisation (réseau, formation, statut...)
- Sécuriser le projet par la diversification de l'activité (enseignement, animation...)

**Descriptif :**

Les instances RSA peuvent, sur la base du bilan du diagnostic et de l'accompagnement, soutenir la démarche du participant ou la réorienter si nécessaire (projet professionnel non validé) vers une autre forme d'activité conforme aux exigences du RSA. Ce partenariat est un réel appui pour accompagner positivement cette population spécifique.

Le processus d'accompagnement est formalisé de la façon suivante :

- Prescription par les référents RSA du Département
- Réalisation d'un diagnostic sur la base d'un entretien pour évaluer les besoins de l'allocataire et engager ou non le processus d'accompagnement
- Engagement d'un accompagnement renforcé sur une période maximale de 12 mois avec cinq entretiens minimum
- Réalisation d'un bilan tripartite (structure chargée de l'accompagnement, bénéficiaire de l'action, référent RSA)

Chaque année, une cinquantaine d'allocataires du RSA sont accompagnés individuellement par les trois structures missionnées (Elan Créateur, Armada Production, Jardin moderne). Les entrées dans le dispositif se font « au fil de l'eau » en fonction des prescriptions des référents RSA. L'Armada Production propose deux ateliers collectifs : « Savoir présenter son projet » et « Diffuser son projet ».

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Chaque structure réalise un bilan annuel de l'action. Il est proposé par les structures un bilan systématique au bout de six mois avec le bénéficiaire de l'action et le prescripteur.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Orientation vers un accompagnement complémentaire pour la création de son activité ou améliorer la communication sur son projet (voir fiche action création d'entreprise).

En suite de parcours, et soumis à évaluation : Action d'accompagnement des travailleurs indépendants dispensée par la Boutique de gestion (BGE) 35 (voir fiche action).

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Les trois structures accompagnent des allocataires du RSA sur l'ensemble du territoire d'Ille et Vilaine.

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :** Crédits d'insertion dans le cadre du règlement des aides financières du Département.

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ALLOCATAIRES DU RSA

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boutique de gestion (BGE) Ille-et-Vilaine</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Jérôme Grégoire, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr">jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen Le-Tallec, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les allocataires du RSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exerçant une activité indépendante non salariée</li> <li>- Dont les revenus dégagés peu élevés ne permettent pas de se passer du RSA et sont soumis aux droits et devoirs</li> <li>- Quelle que soit la nature de leur activité (hors artiste et non-salariés agricoles pour lesquels des accompagnements spécifiques existent)</li> <li>- Quel que soit leur statut</li> </ul>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 à 150 allocataires</li> </ul>	



<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Avoir une activité indépendante et percevoir l'allocation RSA.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA du Département et des villes et communautés délégataires et protocolaires (Saint-Malo, Fougères, Redon et Communauté d'agglomération de Vitré)</li> </ul>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Oui</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux allocataires du RSA ayant créé ou repris une activité indépendante qui ne génère pas suffisamment de revenus de retrouver une autonomie financière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit en les confortant dans leur activité indépendante en les aidant à la développer et à assurer sa viabilité économique ;</li> <li>• Soit en les aidant à engager les démarches nécessaires pour mettre fin à l'activité en cas de non-viabilité avérée, en évitant autant que possible la dégradation des situations personnelles, et à mettre en place un autre projet professionnel ou projet de vie et susciter une nouvelle dynamique source de revenu.</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Cette action se compose de deux volets complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic de l'activité et des aptitudes entrepreneuriales du travailleur indépendant pour mener à bien son projet</li> <li>- Mise en œuvre d'un accompagnement le cas échéant pour permettre la sortie positive du dispositif RSA (soit par le développement de l'activité ou en y mettant fin et en trouvant d'autres solutions professionnelles)</li> </ul>	
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Un comité de suivi composé de représentants du Département et de l'opérateur est en charge de l'évaluation et du suivi des prestations.</p> <p>Par ailleurs, l'opérateur transmet la fiche de prescription du référent RSA ainsi que la fiche de bilan individuel de parcours indiquant ses préconisations sur les suites du parcours du bénéficiaire de l'action au référent et au Service Offre d'Insertion</p>	
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p>Dispositifs mobilisables : financier notamment avec les structures de financement des activités indépendantes (voir fiche action p.4)</p>	
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>L'accompagnement des travailleurs indépendants a lieu sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine</p>	
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> Aucun</p>	
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p> <p>Crédit d'insertion mobilisable pour des aides financières dans le cadre du règlement intérieur en vigueur.</p>	

## ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI DURABLE DES ALLOCATAIRES DU RSA EN DIFFICULTÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE

<i>Thème : Insertion Professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory Malecki</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupement Catalys Conseil / CLPS l'enjeu formation</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Jérôme Grégoire, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr">jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen Le Tallec, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Contact pour l'utilisateur (si différent de la personne référente):</b></p>	
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les allocataires du RSA soumis aux obligations de suivi dits « soumis aux droits et devoirs » résidant en Ille-et-Vilaine. Il s'agit principalement des personnes ayant conclu un Contrat d'Engagement Réciproque avec le Département, en capacité d'emploi ou proches de l'emploi, immédiatement disponibles, mais rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi.</p> <p>Il pourra s'agir également des allocataires du RSA accompagnés par Pôle emploi ayant signé un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).</p> <p>Les publics suivis par les Missions locales pourront également bénéficier de cette prestation.</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Les prescripteurs de cette action sont les référents RSA du Département et des villes et collectivités délégataires et protocolaires (Rennes, Saint-Malo, Fougères, Redon et Vitré communauté).</p> <p>Peuvent aussi orienter les conseillers Pôle emploi et les conseillers des Missions locales en lien avec les services départementaux.</p>

<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>- 50 à 150 allocataires</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Disponibilité pour trouver un emploi immédiatement.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Les prescripteurs de cette action sont les référents RSA du Département et des villes et collectivités délégataires et protocolaires (Rennes, Saint-Malo, Fougères, Redon, et Vitré communauté).</p> <p>Les conseillers de Pôle emploi et les conseillers des Missions locales peuvent aussi orienter en lien avec les services départementaux</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Oui</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi durable (CDI, CDI de chantier, CDD de plus de six mois à temps plein ou supérieur à 20 h hebdomadaires) des allocataires du RSA en difficulté d'insertion professionnelle, prioritairement dans le secteur marchand.</p> <p>Pour ce faire, la prestation se déroulera en trois phases avec les participants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. préparation des outils et de la candidature ;</li> <li>2. intégration dans l'emploi ;</li> <li>3. suivi dans l'emploi.</li> </ol>	
<p><b>Action cofinancée par le Département et le Fonds Social Européen</b></p>	

## ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES DIPLOMES DU SUPERIEUR ALLOCATAIRES DU RSA

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des cadres et des jeunes diplômés pour l'emploi (ASCAPE 35)</li> <li>- Association Entente générations pour l'entreprise et l'emploi (EGEE)</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grégory Malecki, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr">gregory.malecki@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen Le-Tallec, Chef du service offre d'insertion <a href="mailto:gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Allocataires du RSA socle ou jeunes suivis par la Mission locale, diplômés du supérieur, Bac+2 (obtenu) et plus, pas ou peu d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme, sans réseau professionnel</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référent RSA</li> <li>- Conseiller Pôle emploi</li> <li>- Conseiller technique de la Mission Locale</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 places disponibles</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Souhait de trouver un emploi immédiatement.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le candidat est intéressé et que la candidature est proposée par le référent RSA, elle fait l'objet d'une validation par le Service Offre d'Insertion et les associations lors d'une réunion d'analyse des candidatures.</li> </ul>

<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Fiche action</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui (joindre le CV)</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le retour à l'emploi des diplômés du supérieur, en premier lieu les allocataires du RSA financés par le Département</li> </ul>	
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le contenu de l'accompagnement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'un bilan personnel professionnel</li> <li>- L'actualisation des outils de communication (CV, lettre de motivation)</li> <li>- La préparation des entretiens de recrutement</li> <li>- Le coaching et parrainage</li> <li>- L'accompagnement individualisé renforcé</li> <li>- La création et le développement de son réseau professionnel</li> </ul> <p>La durée de l'accompagnement individuel est de cinq mois minimum jusqu'à la prise de poste. L'action débute fin novembre de l'année en cours.</p>	
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Chaque structure réalise un bilan annuel de l'action et informe le Service Offre d'Insertion des entrées et sorties du dispositif.</p>	
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p><b>Actions mobilisables en complémentarité ou aval :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action Accompagnement vers et dans l'emploi (voir fiche action)</li> <li>- Parcours en mouvement si détection d'une souffrance psychique (voir fiche action)</li> <li>- Opérateurs de la création d'entreprise si projet d'entrepreneuriat (voir fiche action)</li> <li>- Clauses sociales (Missions prestations intellectuelles, Maitrise d'œuvre)</li> <li>- Prestations de Pôle emploi</li> </ul>	
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>L'accompagnement des diplômés du supérieur s'adresse à l'ensemble des allocataires du RSA du territoire d'Ille et Vilaine.</p>	
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> Aucun</p>	
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b> Crédit d'insertion dans les conditions du règlement des aides.</p> <p><b>Action cofinancée par le Département et le Fonds Social Européen</b></p>	

## CAP CONFIANCE

<b>Insertion sociale et Professionnelle</b>
<i>Bassin d'Emploi de Rennes : Ville de Rennes, autres communes des pays de Rennes, des Vallons de Vilaine et de Brocéliande</i>
<i>Référents de l'action au Service Offre d'Insertion : Marie-Claude Lelièvre (<a href="mailto:marie-claude.lelievre@ille-et-vilaine.fr">marie-claude.lelievre@ille-et-vilaine.fr</a>), Morgane Driever (<a href="mailto:morgane.driever@ille-et-vilaine.fr">morgane.driever@ille-et-vilaine.fr</a>) Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Association Régionale d'Education Permanente</p> <p>190 Avenue du Général Patton</p> <p>CS 50623</p> <p>35706 Rennes Cedex 7</p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <p>Coordinateur : Bertrand HAVARD</p> <p>Tel : 06 79 50 27 66</p> <p>02 99 82 82 34/02 99 84 29 60</p> <p>Mail : bertrand.havard@arep35.fr</p>
<p><b>Public cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes allocataires du RSA socle, résidant sur l'une des communes du Pays de Rennes, Brocéliande, Vallons de Vilaine.</li> <li>- Personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou en rupture avec le monde de travail.</li> </ul>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référents RSA du CCAS de la Ville de Rennes et des sept CDAS intervenant sur les communes du pays de Rennes, Brocéliande et Vallons de Vilaine.</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>« au fil de l'eau »</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité</li> <li>- Envie de changement et adhésion à un accompagnement dans un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle</li> <li>- Assiduité aux rendez-vous</li> </ul>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Envoi de la fiche de prescription à : <a href="mailto:contact@arep35.fr">contact@arep35.fr</a></p>

<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>- dépliant de communication</p> <p>-fiche de présentation du contenu de l'accompagnement et des outils mis à disposition des participants (fiche de prescription, contrat d'engagement, livret de parcours, etc.)</p>	<p><b>Démarrage de l'accompagnement :</b></p> <p>- Un entretien tripartite (Personne allocataire du RSA/Conseiller AREP/Référent RSA) dans un lieu défini avec la personne (CCAS, mairie, Point accueil emploi, médiathèque etc.) proche du domicile ou à l'AREP à Rennes</p> <p>- Objectifs : Comprendre les attentes et motivations de la personne, présenter le déroulé de l'accompagnement et définir ensemble les objectifs de l'accompagnement et les suites possibles à la fin de cet accompagnement</p> <p>La personne peut, après cet entretien, confirmer son adhésion ou renoncer à s'inscrire dans cette proposition d'accompagnement.</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser et développer les ressources de la personne et de son environnement</li> <li>• Identifier avec elle les démarches ou actions à mettre en œuvre dans un parcours d'insertion</li> <li>• Clarifier et valider un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle</li> <li>• Accompagner son projet d'insertion</li> </ul>	

**Descriptif :****Accompagnement individuel et collectif**

Un accompagnement individuel par un conseiller d'insertion professionnel qui s'appuie sur la valorisation des ressources de la personne et sa volonté de résoudre certaines difficultés (gestion de la vie personnelle ou familiale, mobilité, isolement social, santé, perte de confiance....) dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Possibilités de rendez-vous avec une psychologue notamment pour mieux comprendre les difficultés mettant en échec l'accès ou le maintien dans un emploi et/ou favoriser une reprise de confiance en soi.

Des démarches pour élargir ses potentialités d'insertion (mobilité, santé, organisation vie familiale et démarches d'insertion....) et des actions proposées en fonction de son projet : inscription dans une action collective, des ateliers de remise à niveau, des périodes courtes d'immersion dans le travail...

Par qui ? une équipe pluridisciplinaire de l'AREP composée d'un coordinateur, de conseillers insertion professionnelle, psychologue et secrétaire.

Principe d'entrées et de sorties permanentes durant toute la période de réalisation de l'opération de mi-juin 2017 au 31 décembre 2018.

Durée de l'accompagnement : six mois à partir de la date de contractualisation entre la personne et l'AREP. Possibilité de renouveler cet accompagnement en fonction du projet et après validation par l'Instance technique de régulation RSA.

**Déroulement de l'accompagnement :**

Contacts hebdomadaires (appels téléphoniques, courriels...), en fonction de l'emploi du temps de la personne et au moins 12 entretiens pendant les six mois entre le bénéficiaire de l'action et l'équipe pluridisciplinaire (CIP, psychologue).

Bilan intermédiaire tripartite entre la 13<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> semaine, si nécessaire

Un bilan final de cet accompagnement rédigé avec la personne et transmission au prescripteur au moins dix jours avant la date programmée d'un entretien tripartite avec la personne et le prescripteur. Cet entretien tripartite de bilan peut être décalé au-delà de la période des six mois, en fonction des disponibilités des participants.

**Modalités de suivi et retours aux référents**

Des liaisons entre Référents RSA et entretien tripartite intermédiaire si besoin

Transmission d'un bilan final et entretien tripartite final



<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p><b>Actions mobilisables en aval :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme vers l'emploi (voir fiche action)</li> <li>-Accompagnement vers et dans l'emploi (voir fiche action)</li> </ul> <p><b>En complémentarité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription et participation à des actions collectives en proximité du lieu de vie des personnes ou sur d'autres territoires en fonction du projet d'insertion de la personne</li> </ul>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Dans les espaces d'accueil au public sur les communes des trois pays concernés et à l'AREP</p> <p>Lieux et modalités d'accès à l'AREP</p> <p>AREP 35 – site de Rennes</p> <p>190 avenue Général Patton CS50623</p> <p>35706 Rennes Cedex 7</p> <p>Facilités de parking :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de se garer sur le parking du centre de formation</li> <li>- Parking gratuit à proximité du centre</li> </ul> <p>Accessibilité en transport en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau bus Rennes/Lignes 5, 51, 71/arrêt « Volney » devant l'entrée du site</li> <li>- Métro arrêt station « Sainte-Anne » (à 20 min à pied du site)</li> </ul>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> aucun</p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisés par le Département</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- possibilités d'activer des aides individuelles sur les crédits d'insertion en fonction de l'évaluation de la situation et des motifs (prise en charge de frais de transport ou autres frais liés à une activité...)</li> </ul> <p><b>Action cofinancée par le Département et le Fonds Social Européen</b></p>

## CHANTIER D'INSERTION DEPARTEMENTAL ENS35

<i>Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Thierry Bazin</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Le Département d'Ille-et-Vilaine est porteur de la structure et confie l'accompagnement socioprofessionnel à un prestataire extérieur.</p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thierry Bazin, chargé de mission IAE - Mobilité, service offre d'insertion</li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Public éligible au dispositif d'insertion par l'activité économique</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référents RSA, Pôle emploi, Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (MEIF), Missions locales, Cap emploi</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>34 places disponibles</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Eligibilité au dispositif insertion par l'activité économique</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Le prescripteur s'assure de l'éligibilité de la personne au dispositif d'insertion par l'activité économique. Après le recrutement, le salarié bénéficie d'un agrément de 24 mois délivré par Pôle emploi</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Annuaire des structures d'insertion par l'activité économique.</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui, délivrée par le référent prescripteur.</p>

**Objectifs :**

Depuis 2013, le Département est conventionné en chantier d'insertion pour l'accueil de 34 salariés, répartis sur les six agences départementales et qui concourent à l'entretien des quelques 110 sites naturels du département.

Le caractère unique du chantier d'insertion repose sur trois caractéristiques :

- Un chantier où le Département est directement employeur
- Des salariés en insertion intégrés dans les équipes d'agents titulaires
- Un accompagnement socioprofessionnel confié à un prestataire externe, à hauteur de 6H/mois et par salarié, alors que la moyenne des autres chantiers d'insertion est de 4h/mois et par salarié.

**Descriptif :**

Le salarié en insertion est recruté par le service ressources de l'agence départementale de son territoire. Il est rattaché hiérarchiquement au service développement local. L'accompagnement socioprofessionnel est assuré par le prestataire extérieur sur la base de 6h/mois/salarié. Les contrats sont de six mois renouvelables dans la limite des 24 mois de l'agrément. A l'issue de chaque contrat, le salarié bénéficie d'un bilan individualisé. En cas de renouvellement, de nouveaux objectifs sont fixés en cohérence avec le projet professionnel de la personne.

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Les référents sont impliqués dans les bilans de fin de contrat. Au moment de la sortie, le référent est avisé de la situation.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Les salariés bénéficient pendant leur parcours d'une reconnaissance des leurs compétences acquises débouchant sur la remise d'un livret et d'une attestation, qu'ils peuvent faire valoir auprès d'un employeur.

Suivi post chantier six mois après la sortie du salarié

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Les salariés en insertion exercent leur activité d'entretien sur les 110 espaces naturels sensibles du département. Ils sont intégrés aux équipes d'agents titulaires et bénéficient des mêmes prestations.

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :** taxe d'aménagement

## CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET SÉCURISÉ – CARS 35

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Jérôme GRÉGOIRE, chargé de mission IAE - jeunes</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département d'Ille-et-Vilaine</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jérôme Grégoire, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr">jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les personnes allocataires du RSA de moins de 26 ans avec un accompagnement par un référent RSA en recherche d'emploi durable et/ou formation qualifiante ayant besoin d'un accompagnement renforcé.</p> <p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité aux allocataires du RSA de moins de 26 ans en situation de monoparentalité en parcours d'insertion socio professionnelle ;</li> <li>- Jeunes RSA déjà accompagnés par la Mission Locale ;</li> <li>- Les 25/26 ans</li> </ul>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA (y compris délégataires).</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>Les objectifs annuels sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 CARS à Vitré ;</li> <li>- 22 CARS à Fougères ;</li> <li>- 14 CARS à Redon ;</li> <li>- 16 CARS à Saint-Malo ;</li> <li>- 138 CARS à Rennes.</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeune mobilisé en recherche d'emploi ou de formation</li> <li>• Adhésion du jeune à accompagnement renforcé</li> </ul> <p>Le mode de garde n'est pas un pré requis mais la démarche doit être déjà bien activée.</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation par les référents RSA au regard de l'état d'avancée du projet et du besoin identifié : accueil, information, accompagnement et financement</li> </ul>

<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Fiche action</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Oui + joindre cv</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Le CARS 35 est la mise en œuvre d'un parcours renforcé et sécurisé mobilisant de manière privilégiée les dispositifs d'insertion afin de favoriser l'emploi durable et la qualification des jeunes allocataires du RSA de moins de 26 ans suivi par un référent RSA, souhaitant obtenir un emploi durable et/ou une formation qualifiante et ayant besoin de l'accompagnement renforcé réalisé par la mission locale.</p> <p>Le conseiller Mission Locale assure un accompagnement global du jeune.</p>	
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Le référent RSA évalue et formalise dans le contrat d'engagement réciproque (CER) la prescription vers le CARS 35 pour une durée de six mois (renouvelable une fois). Il tentera le plus possible de faire coïncider la durée du CER avec la durée du CARS. Il reste le référent principal, garant du parcours d'insertion du jeune allocataire du RSA et se tient à sa disposition si besoin hors CARS. Néanmoins, pendant toute la durée du CARS, le conseiller de la mission locale est chargé de l'accompagnement du jeune et de la mobilisation des outils de sécurisation vers l'emploi ou en préparation à l'entrée en formation.</p> <p><b>Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les référents RSA via la fiche CARS prescrivent vers la Mission locale un accompagnement renforcé et sécurisé d'une durée de six mois renouvelable une fois sur la base du bilan à six mois.</li> <li>- La Mission locale qui reçoit la prescription, informe le référent de sa réception et convoque le jeune pour un entretien diagnostic formalisant l'entrée dans le parcours CARS.</li> <li>- Dans la situation exceptionnelle où la Mission locale n'intègre pas le jeune dans le CARS, un contact (par mail et échange téléphonique ou lors de la cellule d'appui) permettra d'argumenter cette décision (refus d'accompagnement du jeune, objectifs quantitatifs CARS atteints...).</li> <li>- La Mission locale, sur la base du logiciel Parcours 3, édite le document CARS 35 qui formalise les objectifs et permet de suivre le parcours socioprofessionnel du jeune.</li> <li>- Le conseiller Mission locale informe le jeune de la fréquence des rencontres destinées à soutenir sa démarche d'insertion professionnelle et le jeune s'engage à respecter ces échéances soit au minimum deux contacts par mois et autant que de besoin, ainsi que les démarches associées. Le non-respect du contrat CARS 35 pourra conduire à mettre en place une procédure de suspension RSA</li> <li>- Le contrat CARS est signé par référent Mission locale et le jeune.</li> </ul> <p>Un fonds de sécurisation des parcours CARS 35 est destiné à accompagner financièrement le parcours d'insertion professionnelle du jeune allocataire du RSA. Dans une logique de parcours, ce fonds contribue en amont à lever les freins à la reprise d'emploi comme la mobilité ou la garde d'enfants. Il accompagne également le salarié en reprise d'emploi en sécurisant son intégration dans l'entreprise (aide à la mobilité, vêtements professionnels...).</p>	
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Au terme du premier parcours de six mois, un bilan sera réalisé entre le référent et le conseiller Mission locale avec le jeune afin notamment de valider ou non le prolongement du CARS 35.</p> <p>Le renouvellement doit être justifié par des démarches d'insertion en cours (démarche active de recherche d'emploi, recherche de formation...) justifiant le prolongement de l'accompagnement de la Mission locale. L'accompagnement n'excédera pas 12 mois.</p>	

Au terme d'un accompagnement renforcé de 12 mois, un bilan sera réalisé entre le référent RSA et le conseiller Mission locale et des préconisations seront formulées en terme de poursuite d'accompagnement si aucune issue positive n'est constatée (emploi, formation).

Les préconisations pourront être de l'ordre d'une orientation vers un accompagnement social exclusif ou un autre type d'accompagnement social et/ou professionnel dispensé par d'autres partenaires.

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Action mobilisable en amont : Plateforme vers l'emploi (voir fiche action)

Action mobilisable en aval : Accompagnement Vers et dans l'Emploi (VDE).- voir fiche action

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Missions locales.

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** Aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :** Possibilité d'activer, suite à évaluation, le fonds de sécurisation du CARS 35 pour des aides financières ponctuelles.

## ID'ÉES POUR L'EMPLOI DURABLE

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre :</i>
<p><i>Pays de Saint-Malo (CDAS du pays Malouin, de Combourg et de La Baie) ;</i></p> <p><i>Pays de Fougères (CDAS des Marches de Bretagne, de Fougères et CCAS de Fougères) et Pays de Vitré (CDAS de Janzé) ;</i></p> <p><i>Pays de Rennes (CDAS Couronne Rennaise Nord-Ouest, Couronne Rennaise Sud, Couronne Rennaise Est et Saint-Aubin-d'Aubigné).</i></p>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Jérôme GRÉGOIRE, chargé de mission IAE - jeunes</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département d'Ille-et-Vilaine/ Agences ID'ÉES INTÉRIM</li> </ul>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jérôme Grégoire, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr">jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Personnes allocataires du RSA.</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA (y compris délégataires).</li> </ul>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>Les objectifs annuels sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 parcours pour le pays de Saint-Malo ;</li> <li>• 6 parcours pour le pays de Fougères et Vitré ;</li> <li>• 8 parcours pour le pays de Rennes ;</li> <li>• 10 diagnostics / plans d'actions supplémentaires pourront être activés sur l'ensemble de ces territoires.</li> </ul>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes en recherche d'emploi ou de formation.</li> </ul>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Les bénéficiaires sont orientés vers cette action par les référents RSA des CDAS et des CCAS des territoires concernés.</p> <p>Pour optimiser le ratio prescriptions / inscriptions, les premiers rendez-vous d'inscription sont pris par le prescripteur en présence du bénéficiaire.</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b> Fiche action</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b> Oui</p>

**Objectifs :**

Mise en œuvre de parcours d'accompagnement sécurisés vers un emploi durable pour des personnes allocataires du RSA en partenariat avec ID'ÉES INTÉRIM.

Le support de cet accompagnement est l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion. Les secteurs d'activité ciblés sont :

- le BTP (dont travaux paysagers) ;
- l'industrie (automobile, agroalimentaire) ;
- l'environnement (collecte et tri des déchets) ;
- la logistique ;
- les services et le commerce (plus ponctuellement).

Cette liste n'est pas exhaustive.

**Descriptif :**

Une fiche de prescription permet de définir précisément les objectifs du positionnement sur cet accompagnement.

Phases de l'accompagnement renforcé :

**Phase 1 : Diagnostic et plan d'actions**

- diagnostic socio-professionnel à l'entrée dans le parcours ;
- identification des freins à l'emploi ;
- signature d'un contrat d'accompagnement ;
- élaboration d'un plan d'actions.

**Phase 2 : Accompagnement socio-professionnel**

- élaboration du projet professionnel ;
- ciblage des secteurs d'activité et des entreprises ;
- mise en situation d'entretien d'embauche ;
- accompagnement vers l'entreprise.

**Phase 3 : Mise à l'emploi**

- propositions de missions d'intérim ;
- évaluation des missions et pérennisation du parcours ;
- bilan global de l'accompagnement avec le référent de parcours et le bénéficiaire de l'action.

**Modalités de suivi et retours aux référents :**

Un livret de parcours est mis en place par ID'ÉES INTÉRIM pour chaque personne allocataire du RSA

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

Action mobilisable en amont : Plateforme vers l'emploi (voir fiche action)

Action mobilisable en aval : Accompagnement Vers et dans l'Emploi (VDE).- voir fiche action

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Sur les territoires de mise en œuvre dans les agences ID'ÉES INTÉRIM ou autres lieux appropriés.

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** Aucun



## INSERTION DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS DEPARTEMENTAUX

<i>Thème : Insertion sociale et professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille et Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion :</i>  <i>Catherine Davy, chargée du développement des clauses sociales</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Département d'Ille et Vilaine</p> <p>Direction Lutte contre les Exclusions</p> <p>Service offre d'insertion</p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <p>Equipe de la plateforme des clauses sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catherine Davy, chargée de mission Clauses sociale - <a href="mailto:catherine.davy@ille-et-vilaine.fr">catherine.davy@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Elodie Choquet, gestionnaire Clauses sociales – <a href="mailto:elodie.choquet@ille-et-vilaine.fr">elodie.choquet@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Gwen Le-Tallec chef du service offre d'insertion – <a href="mailto:gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr">gwenael.le-tallec@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Myriam Deloffre, assistante Clauses sociales – 02.99.02.98.19</li> </ul>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Publics éloignés de l'emploi (allocataires du RSA, demandeurs d'emplois longue durée, personnes reconnues travailleurs handicapés...)</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référent RSA, Missions Locales, SIAE ...</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>En fonction des marchés en cours et du profil du candidat</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Répondre au public cible des clauses sociales (allocataires du RSA, demandeurs d'emplois longue durée, personnes handicapées...)</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Le public cible des clauses doit bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel.</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Plaquette plateforme des clauses sociales (pj)</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>Non</p>

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser d'ici à 2021, 70 000 heures d'insertion dont la moitié doit être réalisée par des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).</li> <li>- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi (public cible des clauses sociales), notamment les allocataires du RSA.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p><b>Sur le calendrier 2017-2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer en interne avec les services acheteurs des conditions d'exécutions dans les marchés et des marchés de service d'insertion avec supports d'activité</li> <li>- Proposer une mise en emploi en entreprise et favoriser la montée en compétences des salariés</li> <li>- Diversifier les marchés pouvant intégrer des clauses sociales et toucher ainsi des publics diplômés du supérieur en recherche d'emploi (prestations intellectuelles et marchés de maîtrise d'œuvre)</li> <li>- Promouvoir les offres de services des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) auprès des services acheteurs (newsletter, portes-ouvertes ...)</li> <li>- Organiser des temps d'information et de sensibilisation sur l'action des SIAE</li> <li>- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'insertion (Référénts RSA, Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle-Medefi, SIAE), avec les partenaires-emploi (Pôle-emploi, Mission locale, Association des cadres et des jeunes diplômés pour l'emploi (ASCAPE 35) - Association Entente générations pour l'entreprise et l'emploi (EGEE)...), les entreprises et les fédérations (Fédération française du Bâtiment, Fédération Régionale des Travaux Publics, Union Nationale des Entreprises Adaptées)</li> </ul>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Chaque marché fait l'objet d'un suivi et d'un bilan par la plateforme des clauses sociales, en lien avec l'entreprise et la SIAE.</p> <p>Un bilan d'activité annuel et global est constitué.</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p><u>Outils mobilisables</u> : Période de professionnalisation, formation, contrat unique d'insertion...</p> <p><u>Dispositif du Département mobilisable en amont</u> : Plateforme vers l'Emploi</p> <p><u>Dispositif du Département mobilisable en aval</u> : Accompagnement vers et dans l'emploi</p>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Les clauses sociales sont réalisées sur des marchés couvrant l'intégralité du territoire d'Ille et Vilaine.</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> aucun</p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b> Contrat Unique d'Insertion</p>

## OPERATION D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE D'UN LOGEMENT

<i>Insertion par le Logement</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Anne-Sophie REUZE (anne-sophie.reuze@ille-et-vilaine.fr)</i>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Les Compagnons bâtisseurs de Bretagne</p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <p>Monsieur Régis HAREL</p> <p>Chargé de projet Ille-et-Vilaine</p> <p>Compagnons Bâtisseurs Bretagne</p> <p>22 rue de la Donelière - 35000 RENNES</p> <p>02 99 02 60 60 – 06 33 19 89 00</p> <p><a href="http://www.compagnonsbatisseurs.eu">www.compagnonsbatisseurs.eu</a></p>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Les locataires du parc public / les locataires du parc privé / les propriétaires occupants</p> <p>Tous éligibles aux critères du FSL</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Les travailleurs sociaux des associations conventionnées, les travailleurs sociaux du Département, les travailleurs sociaux des CCAS</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p> <p>Illimité</p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <p>Travailler en amont le projet logement du ménage (entretien, mutation, etc.)</p> <p>Identifier la nature des travaux à réaliser</p> <p>Identifier la possible participation du ménage</p>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Instruction d'une demande via le FSL</p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Contactez les Compagnons Bâtisseurs</p>	<p><b>Fiche de prescription :</b></p> <p>non</p>

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du logement par la réalisation de travaux dans une perspective de maintien du ménage dans son logement ou dans le cadre d'une mutation afin de réduire le coût de l'état des lieux de sortie ;</li> <li>- La remobilisation du ménage à travers sa participation aux travaux visant plus globalement sa remobilisation sociale</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b>  <u>Travaux dans le logement :</u></p> <p>durée variable selon les travaux à réaliser (de deux jours à plusieurs semaines)</p> <p>accompagnement collectif et/ou individuel</p> <p>Exemple de travaux dans les logements du parc locatifs : tapisseries, peinture, sols, aménagements, rangements, petits dépannages, travaux plus importants suite à des dégradations.</p> <p>Exemple de travaux pour les logements des propriétaires occupants :</p> <p>Rénovation importante en lien avec les entreprises, sorties d'insalubrité et habitat indigne, rénovation énergétique, travaux d'urgence et de mise en sécurité, remises aux normes d'électricité, d'isolation, d'assainissement autonome.</p> <p><u>Ateliers collectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ateliers d'apprentissages</li> <li>- chantiers d'entraide sur des logements ou des locaux publics ou associatifs</li> <li>- prêts d'outillage</li> <li>- conseils et interventions pédagogiques</li> </ul>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Les Compagnons Bâisseurs sont en lien avec les référents de la situation (par téléphone, rendez-vous communs, etc.)</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure d'accompagnement social lié au logement (voir règlement intérieur du FSL)</li> <li>- Dispositif de lutte contre la précarité énergétique (contact Conseiller en économie sociale et familiale du CDAS ou Service offre d'insertion, cellule insertion par le logement)</li> </ul>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>Au domicile si les travaux concernent le logement du bénéficiaire ou sur les ateliers de quartiers</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b></p> <p>à déterminer selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux envisagés</li> <li>- l'intervention du FSL</li> <li>- la participation du bailleur</li> <li>- les autres aides à mobiliser</li> </ul>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p> <p>MOUS, Fonds de solidarité logement, Agence national d'amélioration de l'habitat, Habiter Mieux</p>

## PARCOURS EN MOUVEMENT (PEM)

<p><i>Insertion sociale et Professionnelle</i></p> <p><i>Prestation d'accompagnement individuel : Parcours en mouvement</i></p>
<p><i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i></p>
<p>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Marie-Claude Lelièvre (<a href="mailto:marie-claude.lelievre@ille-et-vilaine.fr">marie-claude.lelievre@ille-et-vilaine.fr</a>) Morgane Driever (<a href="mailto:morgane.driever@ille-et-vilaine.fr">morgane.driever@ille-et-vilaine.fr</a>) Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</p>

<p><b>Porteur / Prestataire (structure) :</b></p> <p>Groupement de Coopération Médicosocial Fil Rouge 35</p> <p>1, rue Jean Coquelin 35200 Rennes</p> <p>Tel : 02 99 36 67 67 ; Mail : <a href="mailto:filrouge@filrouge.info">filrouge@filrouge.info</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.filrouge.info">www.filrouge.info</a></p>	<p><b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b></p> <p>Coordinatrice : Hélène Durand ; Tel : 02 99 36 67 67</p> <p>Mail : <a href="mailto:helene.durand@apase.org">helene.durand@apase.org</a></p> <p>Un référent de parcours en mouvement par territoire d'agence départementale (cf. carte des référents et coordonnées)</p>
<p><b>Public cible :</b></p> <p>Personnes allocataires du RSA ou de l'Allocation de solidarité spécifique, en situation de souffrance psychique, non reconnues en situation de handicap et souhaitant accéder à un emploi</p>	<p><b>Prescripteurs :</b></p> <p>Référents RSA du Département et des villes délégataires et protocolaires</p>
<p><b>Nombre de places disponibles :</b></p>	
<p><b>Pré requis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître et partager certaines difficultés à élaborer un projet d'insertion</li> <li>- Envie de changer et de clarifier un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle</li> <li>- Etre présent au rendez-vous et prévenir en cas d'empêchement</li> </ul>	<p><b>Modalités de prescription :</b></p> <p>Contact téléphonique avec le référent du territoire ou le coordinateur et envoi de la fiche de prescription à l'adresse mail du service : <a href="mailto:filrouge@filrouge.info">filrouge@filrouge.info</a></p>
<p><b>Existence de moyens de communication et nature :</b></p> <p>Dépliant de communication pour les professionnels et pour les usagers</p> <p>Schéma déroulé de la prestation et ses étapes (appui aux prescripteurs et deux étapes dans la prestation)</p>	<p><b>Démarrage de l'accompagnement</b></p> <p>(cf. schéma déroulé prestation et ses étapes)</p> <p>Deux volets dans la mise en œuvre</p> <p>1) un volet appui aux acteurs (prescripteurs...) dans l'évaluation de la situation et de proposition de cet accompagnement à la personne (entretien tripartite bénéficiaire, Référent RSA, Référent PEM)</p>

<p>Carte des référents par territoire</p> <p>Fiche de prescription</p> <p>Grille des indicateurs de difficultés spécifique</p>	<p>2) la personne confirme son adhésion et s'inscrit dans la prestation qui comprend deux phases :  une phase analyse et bilan pour identifier les potentialités et les difficultés et une phase accompagnement d'un projet personnalisé</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p><u>Dans le volet appui aux acteurs :</u></p> <p>Appui à l'évaluation de la situation, comprendre les attentes et motivations de la personne et préparer l'entretien tripartite. Partager des préconisations sur les postures professionnelles dans la relation avec les personnes concernées.</p> <p><u>Les objectifs de la prestation d'accompagnement adapté :</u></p> <p>Dans la phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux identifier dans le parcours de la personne les potentialités et freins pour créer les conditions favorables à la mise en place d'actions dans le champ social, médical ou professionnel.</li> </ul> <p>Dans la phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement d'un projet personnalisé dans le champ de l'insertion sociale et ou professionnelle pour vérifier sa faisabilité à partir des démarches engagées avec la personne.</li> </ul>	
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Un accompagnement individuel par un référent PEM s'appuie sur l'analyse partagée des difficultés spécifiques dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et l'envie exprimée par la personne de réaliser des démarches vers l'emploi ou des changements dans sa vie quotidienne.</p> <p>Dans la phase 1, entretien avec un médecin psychiatre pour approfondir le diagnostic médical et ajuster les propositions d'actions. Réunion de la commission d'orientation et présentation des propositions à la personne et au prescripteur.</p> <p>A ce stade, soit arrêt de la prestation, soit poursuite de l'accompagnement d'un projet d'insertion. Dans la phase 2, accompagnement par le référent PEM en lien avec les acteurs concernés par la mise en œuvre du projet dans le champ social, médical ou professionnel.</p> <p><u>Déroulement de l'accompagnement :</u></p> <p>Des contacts hebdomadaires, des entretiens dans des lieux d'accueil public en proximité du lieu de résidence et si besoin des accompagnements physiques dans des démarches ou dans des actions collectives ou périodes d'immersion dans le travail. Rédaction d'un bilan à la fin de chaque phase et organisation d'un bilan tripartite.</p> <p><u>Durée :</u> 12 mois maximum, à partir du premier entretien tripartite, pour l'ensemble de la prestation intégrant la phase bilan et accompagnement du projet personnalisé. Possibilité de prolonger pendant six mois supplémentaires selon les situations et après avis favorable de l'Instance de régulation RSA (ITR RSA)</p> <p><u>Principe d'entrées et sorties permanentes :</u></p> <p>« au fil de l'eau », durant toute la période de réalisation du marché de janvier 2017 au 31 décembre 2019, date de fin des prescriptions. Les accompagnements pourront se prolonger jusqu'au 31 décembre 2020.</p>	
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Des liaisons entre référents RSA et entretien tripartite à l'entrée et à la fin de la prestation (en fonction des besoins de la personne)</p>	

**Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :**

- Possibilités d'activer des aides individuelles sur les crédits d'insertion si les critères sont réunis (frais liés à une activité, mobilité...)

- Possibilités d'activer l'offre locale d'actions collectives selon les centres d'intérêt de la personne et de faciliter cette intégration en rencontrant les animateurs.trices de ces ateliers

**Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :**

Dans les espaces d'accueil au public sur les communes du département pour les entretiens avec le référent PEM

Entretien avec le médecin Psychiatre dans les locaux de Fil Rouge, Espace Accompagnement, 1 rue Jean Coquelin, 35200 Rennes

**Coût éventuel pour l'utilisateur :** Aucun

**Dispositifs financiers du Département mobilisables :**

Action financée par le Département au titre de sa politique d'insertion

## PLATEFORME VERS L'EMPLOI (PVE)

<i>Thème : Insertion professionnelle</i>
<i>Territoire de mise en œuvre : Ille-et-Vilaine</i>
<i>Référent de l'action au Service Offre d'Insertion : Jérôme GRÉGOIRE, chargé de mission IAE - jeunes</i>

<b>Porteur / Prestataire (structure) :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLPS l'enjeu formation</li> </ul>	<b>Référent de l'action et coordonnées (personne au sein de la structure) :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jérôme Grégoire, chargé de mission insertion professionnelle, service offre d'insertion <a href="mailto:jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr">jerome.gregoire@ille-et-vilaine.fr</a></li> <li>- Service Offre d'insertion : 02 99 02 38 19</li> </ul>
<b>Public cible :</b>  Personnes allocataires du RSA, jeunes suivis par une Mission locale, demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minimas sociaux.	<b>Prescripteurs :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référents RSA (y compris délégataires) ;</li> <li>- Conseillers Pôle emploi ;</li> <li>- Conseillers Missions locales,</li> <li>- Conseillers CAP emploi.</li> </ul>
<b>Nombre de places disponibles :</b>  Sur la durée du marché du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- 125 parcours complets sur le bassin d'emploi de Rennes (CDAS Couronne rennaise nord-ouest, Couronne rennaise est, Couronne rennaise sud, Saint-Aubin-d'Aubigné, Brocéliande, Guichen, Semnon, CCAS de Rennes) ;</li> <li>- 215 parcours sur les autres bassins d'emploi (CCAS de Saint-Malo, Fougères et Redon, Vitré Agglomération, CDAS du Pays Malouin, du Pays de Combourg, de la Baie, de La Roche-aux-Fées, de Fougères, des Marches de Bretagne, du pays de Redon).</li> </ul>	
<b>Pré requis :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes disponibles et inscrites à Pôle emploi.</li> </ul>	<b>Modalités de prescription :</b>  Les prescriptions sont adressées en amont des réunions d'analyses des candidatures au CLPS l'enjeu formation et à Jérôme Grégoire (cf. calendrier diffusé chaque année).
<b>Existence de moyens de communication et nature :</b> Fiche action + plaquette de présentation	<b>Fiche de prescription :</b> Oui.



<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des parcours d'insertion individualisés pour les publics qui ne sont pas employables directement du fait d'une difficulté d'intégration en entreprise dans des secteurs porteurs ;</li> <li>- Faciliter leur insertion notamment dans les secteurs offrant des opportunités d'emploi (bâtiment, hôtellerie-restauration, commerce, services à la personne, propreté...) ;</li> <li>- Permettre l'accès et le maintien dans l'emploi durable ou l'accès en formation qualifiante.</li> </ul>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>La PVE dure 13 semaines minimum. Elle comprend neuf regroupements et dix entretiens individuels d'accompagnement et de suivi en entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Phase 1</i> – au moins cinq semaines (en collectif et si besoin en individuel) – construction du groupe, diagnostic des freins, premières actions pour les lever (avec le référent RSA éventuellement), découverte de l'environnement professionnel, comportements, métiers, rencontres d'employeurs et visites d'entreprises... ;</li> <li>- <i>Phase 2</i> – une à deux semaines (en individuel) : immersion en entreprise (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel avec Pôle Emploi) ;</li> <li>- <i>Phase 3</i> – au moins six semaines (en individuel) : accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi ou la formation ;</li> <li>- <i>Phase 4</i> – période essai ou premier mois formation : suivi en emploi ou en formation – si cette phase n'est pas atteinte, phase 3 prolongée de deux mois.</li> </ul>
<p><b>Modalités de suivi et retours aux référents :</b></p> <p>Les référents participent aux réunions d'analyse des candidatures et aux réunions de bilan intermédiaire et de fin des PVE.</p>
<p><b>Prestations complémentaires possibles (en amont et en aval dans un parcours d'insertion) :</b></p> <p>Action mobilisable en amont : Cap Confiance (voir fiche action)</p> <p>Action mobilisable en aval : Accompagnement Vers et dans l'Emploi (VDE).- voir fiche action</p>
<p><b>Lieux de mise en œuvre et moyens d'accès :</b></p> <p>CLPS de Rennes, Saint-Malo, Combourg, Fougères, Vitré, Redon.</p>
<p><b>Coût éventuel pour l'utilisateur :</b> Aucun</p>
<p><b>Dispositifs financiers du Département mobilisables :</b></p>



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.



## Département d'Ille-et-Vilaine

Direction de Lutte contre les exclusions  
1, avenue de la préfecture - CS 24218  
35000 Rennes



[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)